



## la démarche participative *Quartiers 21* a bouclé sa deuxième étape sous le signe du consensus

**Chargées de développer des projets en tenant compte des propositions issues des ateliers d'innovation, qui se sont déroulés en été 2003, les sept conférences de consensus ont terminé leurs travaux. Chaque thématique a réuni une quinzaine de personnes (participants aux ateliers d'innovation, représentants d'associations ou de groupes concernés), qui, à l'issue de quatre à sept soirées de discussion, ont réussi à élaborer des projets approuvés par tous les participants. L'ensemble de ces projets constitue le matériel de base pour la prochaine étape, à savoir: les études de faisabilité qui seront réalisées par l'administration communale. Celles-ci déboucheront au printemps 2005 sur un programme d'action proposé par la Municipalité.**

Le principe "gagnant – gagnant", base des conférences de consensus, consistait à faire un pas vers l'autre tout en recevant quelque chose en compensation. Une autre règle d'or reposait sur le fait que seuls les projets satisfaisant aux principaux intérêts de tous les partenaires étaient retenus. Le défi a été relevé avec sérieux et les participants ont trouvé des solutions communes, dans chaque conférence. **La délégation municipale pour *Quartiers 21* (D. Brélaz, syndic, S. Zamora, directrice de la sécurité sociale et de l'environnement et O. Français, directeur des travaux) a pris connaissance des résultats des conférences de consensus lors d'une rencontre avec les groupes de travail, mardi 11 mai 2004, à Lausanne.**

En bref, les grands axes développés autour des thèmes-phares:

- **Vivre ensemble – communication**

***Bien vivre ensemble dans les quartiers:*** encourager l'esprit citoyen, la solidarité et l'éducation; favoriser les rencontres entre les générations et les échanges entre les personnes; mieux prendre en compte les besoins spécifiques des différentes classes d'âge; aider le développement des commerces de proximité. Les principes d'action reposent sur le partenariat et l'engagement des citoyens, la valorisation de l'échelle du quartier et la participation des "sans voix".

***Une proximité renforcée par la communication et l'information:*** améliorer la qualité et la régularité de la communication avec les autorités et les représentants de l'administration, les relations avec les étrangers, la vie dans les quartiers et travailler sur divers aspects permettant une meilleure intégration des zones foraines dans la Commune de Lausanne.

- **Urbanisme – logement – ville propre**

***Une politique de logement pour tous:*** favoriser la création de logements de qualité répondant aux besoins diversifiés de la population, par des nouvelles constructions ou des transformations, en veillant à une densification intelligente du tissu urbain; promouvoir la mixité sociale et la convivialité dans les quartiers; développer les moyens d'inciter les acteurs privés à investir dans la création de logements et sur la nécessité d'un partenariat public-privé.

***Pour un urbanisme humain:*** mettre en place une procédure consultative systématique lors de chaque élaboration de projet; mettre en valeur la nature en ville; promouvoir l'aménagement de l'espace public en faveur du piéton.



**Lausanne ville propre:** informer et sensibiliser au tri des déchets (info-déchets à développer, opérations d'animation et campagnes festives dans les quartiers notamment); améliorer la collecte des déchets; favoriser une meilleure cohabitation entre les propriétaires de chiens et les autres habitants.

- **Mobilité – transports publics**

**Pour une mobilité durable:** promouvoir la sécurité routière, la mobilité douce, les zones à vitesse limitée, fluidifier le trafic et réduire les nuisances, diminuer les transports individuels motorisés et revoir le parcage. Le fil conducteur est d'équilibrer les modes de mobilité afin de privilégier le respect et la cohabitation de tous les usagers.

**Des transports publics accessibles à tous:** améliorer l'intermodalité, la réaffectation de la voirie, la desserte, la fréquence, la promotion et la communication, le confort d'utilisation des transports publics, la politique tarifaire. Les principes du plan directeur dans la hiérarchie du système des déplacements, ont été réaffirmés clairement, dans l'ordre de priorité, à savoir: les piétons, les transports publics, les deux-roues légers et les autres transports individuels motorisés.

## **Les prochaines étapes de *Quartiers 21***

La 3<sup>e</sup> phase de la démarche concerne l'étude de faisabilité des projets issus des conférences de consensus. Regroupés en trois familles thématiques, telles que présentées plus haut, les projets seront analysés par les services de l'administration communale, sous différents critères (technique, économique, financiers, délais de réalisation, etc.). La recherche de synergies entre les propositions des conférences et les projets communaux existants sera privilégiée. Chaque groupe inter-services adoptera les mêmes règles du jeu: traiter dans son entier chaque projet élaboré par consensus, préserver l'esprit, le sens et l'orientation des différentes propositions. Cet examen approfondi par l'administration communale se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2004.

Les rapports de faisabilité seront alors soumis à la Municipalité qui proposera un programme d'action au Conseil communal au printemps 2005, dont la réalisation pourra s'étaler sur plusieurs mois, voire années. La démarche *Quartiers 21* s'inscrivant dans le cadre du développement durable, la Municipalité s'est engagée à analyser les différents projets dans l'optique de leur impact sur la solidarité sociale, l'attractivité économique et le respect de l'environnement.

La Municipalité de la Ville de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

**Daniel Brélaz, tél. 021 315 22 00 – Silvia Zamora, tél. 021 315 72 00 – Olivier Français, tél. 021 315 52 00.**

Adresses internet: [www.quartiers21.ch](http://www.quartiers21.ch) ou [www.lausanne.ch/agenda21](http://www.lausanne.ch/agenda21) (rapports des conférences de consensus disponibles dès le 12 mai 2004)

Lausanne, le 11 mai 2004